

Secrétariat général

Désignation

RAPPORT AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 10 décembre 2020

**OBJET : CONSEIL D'ADMINISTRATION DE SEINE-SAINT-DENIS HABITAT –
REMPACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DU DÉPARTEMENT DÉSIGNÉ AU
TITRE DE PERSONNALITÉ QUALIFIÉE.**

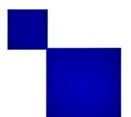
Mesdames, messieurs,

Au conseil d'administration de Seine-Saint-Denis Habitat, le Département désigne ses représentants soit :

- six conseillers départementaux ;
- neuf personnalités qualifiées en matière d'urbanisme, de logement, d'environnement et de financement de ces politiques, ou en matière d'affaires sociales, dont trois ont la qualité d'élu d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public de coopération intercommunale du ressort de compétence de l'office, autre que celle ou celui de rattachement.

Suite aux dernières élections municipales, il est donc proposé de mettre à jour la liste mise à jour des personnalités qualifiées en tant qu'élus municipaux siégeant au conseil d'administration de Seine-Saint-Denis Habitat en qualité de représentants du Département de la manière suivante :

- Mme Marlène Doine, adjointe au maire du Pré-Saint-Gervais,
- M. Gery Dikoka Ngolo, adjoint au maire de Stains, en remplacement de Mme Fabienne Tessier-Kergosien,



- M. Anthony Mangin, adjoint au maire de Drancy.

Le président du conseil départemental,

Stéphane Troussel

Délibération n° du 10 décembre 2020

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE SEINE-SAINT-DENIS HABITAT – REPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DU DÉPARTEMENT DÉSIGNÉ AU TITRE DE PERSONNALITÉ QUALIFIÉE.

Le conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la construction et de l'habitation, et notamment les articles R 421-4 et suivants,

Vu sa délibération n°2017-XII-81 du 14 décembre 2017 relative au conseil d'administration de l'office public de l'habitat issu de la fusion de Seine-Saint-Denis Habitat et de Romainville Habitat et à la désignation des représentants du Département et des représentants d'associations,

Vu sa délibération n°2020-II-08 du 27 février 2020 relative au remplacement d'une personnalité qualifiée au conseil d'administration de Seine-Saint-Denis Habitat,

Vu les résultats des dernières élections municipales,

Vu le rapport de son président,

après en avoir délibéré,

- DÉSIGNE M. Gery Dikoka Ngolo en qualité de personnalité qualifiée au conseil d'administration de Seine-Saint-Denis Habitat, en remplacement de Mme Fabienne Tessier-Kergosien ;



- RAPPELLE que siègent en tant que personnalités qualifiées siégeant au conseil d'administration de Seine-Saint-Denis Habitat :

- Mme Marlène Doine, adjointe au maire du Pré-Saint-Gervais,
- M. Anthony Mangin, adjoint au maire de Drancy.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité :	Adopté à la majorité :	Voix contre :	Abstentions :
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.